
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2011

DÉCISION N° 2011 / 72 / BRNO / 8

**PROJET DE MISE A GRAND GABARIT DE LA LIAISON FLUVIALE
ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 6 janvier 2011 du directeur général de Voies navigables de France (VNF) et le dossier joint relatif au projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine,
 - vu sa décision n° 2011/15/BRNO/1 du 2 mars 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/16/BRNO/2 du 2 mars 2011 nommant Monsieur Patrick LEGRAND président de la commission particulière,
 - vu la lettre en date du 23 septembre 2011 du directeur général de Voies navigables de France transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
-
- sur proposition de M. Patrick LEGRAND,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 2 novembre 2011 au 17 février 2012.

Article 3 :

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président


Philippe DESLANDES